

2015-1582
2015-06-09

InCide 25 Fly Killer - 500 mL

GROUP	3	INSECTICIDE
-------	---	-------------

BOTTLE

Main Panel English:

INCIDE 25 FLY KILLER

SURFACE AND TOPICAL SPRAY

HORN FLIES FACE FLIES BLACK FLIES
MOSQUITOS LICE

AGRICULTURAL

PYRETHROID INSECTICIDE/EMULSIFIABLE CONCENTRATE

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
READ LABEL BEFORE USING

GUARANTEE: Permethrin 240 g per litre
REGISTRATION NO. 31895 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

500 mL

Engage Animal Health Corporation
1030 Gordon St.
Guelph, ON
N1G 4X5
519-826-7878

**InCide 25 Fly Killer - 500 mL
BOTTLE**

English Side Panel

FIRST AID: If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. In case of contact with eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. In case of contact with skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Inducing vomiting as a first aid for this slightly toxic substance may result in increased risk of chemical pneumonia or pulmonary edema caused by aspiration of the hydrocarbon solvent. Vomiting should be induced only under professional supervision.

STORAGE AND DISPOSAL: Keep container closed when not in use. Do not store near food or feed. Triple- or pressure-rinse the empty container thoroughly and add the rinsings to the spray mixture in the tank. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. In case of spill or leak on floor or paved surfaces, soak up with sand, earth or synthetic absorbent. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill and for clean-up of spills.

ENVIRONMENTAL HAZARDS: This product is very toxic to fish. Do not apply when weather conditions favor drift from target area. Do not contaminate water by cleaning of equipment or disposal of wastes. This product contains a petroleum distillate which is moderately to highly toxic to aquatic organisms. Avoid contamination of aquatic systems during application. Do not contaminate these systems through direct application, disposal of waste or cleaning equipment.

PHYSICAL OR CHEMICAL HAZARDS: Do not use or store near heat or open flames.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

InCide 25 Fly Killer - 500 mL

GROUP	3	INSECTICIDE
-------	---	-------------

BOTTLE CARTON

English Main Panel

INCIDE 25 FLY KILLER

SURFACE AND TOPICAL SPRAY

HORN FLIES FACE FLIES BLACK FLIES
MOSQUITOS LICE

AGRICULTURAL

PYRETHROID INSECTICIDE/EMULSIFIABLE CONCENTRATE

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
READ LABEL BEFORE USING

GUARANTEE: Permethrin 240 g per litre
REGISTRATION NO. 31895 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

NET CONTENTS: 500 mL

Engage Animal Health Corporation
1030 Gordon St.
Guelph, ON
N1G 4X5
519-826-7878

**InCide 25 Fly Killer- 500 mL
BOTTLE CARTON**

English Side Panel

DIRECTIONS FOR USE

RESIDUAL PREMISE SPRAY : For Milking Parlors and Holding Rooms, Poultry Houses, Stables, Swine and Livestock Housing to control FLIES and STABLE FLIES.

– Dilute 20 mL of InCide 25 Fly Killer with 2.5 L of water and apply to 100 m² of structural surface.

Electric Mist Sprayer – Dilute 20 mL of InCide 25 Fly Killer with 75 mL diesel oil or water for each 100 m² to be sprayed. Direct spray at surface from a distance of 2 to 2.4 m while spraying. **WEAR A CARTRIDGE OR DUST MASK TO AVOID BREATHING SPRAY MIST.** Remove animals before spraying and leave an hour interval before re-entry. The use of any residual fly spray should be supplemented with proper sanitation including elimination of fly breeding sites. Do not apply the above spray mixes directly to animals or poultry. Follow directions below for direct application to livestock and poultry. Do not spray where food or feed products are present. Do not apply as a space treatment. Do not contaminate milk or milk handling equipment. In dairies, apply when not in operation. Thoroughly clean all milk utensils before resuming operations.

TOPICAL APPLICATIONS

(1) SPRAY APPLICATION

Dairy Cattle -	Non lactating Do not apply within 30 days of freshening. Leave a seven day interval between last spray and slaughter.
Insects	Rate Application
Horn Flies Face Flies Black Flies Mosquitoes	Mix 200 mL with 100 L water in a sprayer. Apply 1 to 2 L of spray mix per animal over whole body. For horn and face flies, retreat as needed, but not more than once every two weeks. For black flies and mosquitoes, repeat applications may be required after 8 days.
Horn Flies Face Flies	Mix 20 mL with 1 L water in a low pressure sprayer. Apply 25 to 50 mL of spray mix per animal. Apply to face and shoulders. Repeat as needed, but not more often than once every two weeks.
Lice	Mix 200 mL with 400 L water in a sprayer. Spray until entire animal is thoroughly covered. A second treatment at 14 to 21 days is recommended.
Beef Cattle Horn Flies, Face Flies, Lice, Black Flies, Mosquitoes	Mix 200 mL with 400 L water in a sprayer. Spray until entire animal is thoroughly covered. For lice, a second treatment at 14 to 21 days is recommended. For black flies and mosquitoes, repeat applications may be required after 8 days. Leave a seven day interval between last spray and slaughter.
Rocky Mountain Wood Tick	Mix 200 mL product with 100 L water in a high pressure sprayer (1.5 g active/animal/application). Spray up to 3 L of mixture along the top line, from head to tail of the animal, using sufficient pressure to penetrate to the skin. Apply treatment at time of entry into a tick infested pasture. A second treatment 2 - 3 weeks later is recommended if paralysis due to tick infestation is observed.

Sheep Sheep Ked	Mix 200 mL with 50 L water in a sprayer.	Spray until entire animal is thoroughly covered. Do not exceed a maximum of 150 mL of spray solution per animal. One application per year. Treatment is in fall or winter before lambing and shearing. Do not treat sick animals. Do not contaminate feed or watering areas. Do not apply to lambs or sheep within 90 days of slaughter.
Poultry Northern Fowl Mites	Mix 200 mL with 100 L water in a sprayer.	Apply 4 L of spray mix to each 100 birds. Spray from below to ensure thorough treatment of the vent area. Do not slaughter within 7 days of treatment.

(1) **BACK-RUBBER/SELF TREATMENT OILERS** (Pest-Doom, Lewis)

For treatment of beef cattle in pasture or range situations with oilers placed under free or forced-use conditions. Not For Use With lactating Dairy cattle.

Insects	Dose	Application
Beef Cattle Black Flies Mosquitoes	Dilute 200 mL with 10 L lightweight oil	Calibrate self-treatment oilers so the rate per animal does not exceed 0.125 g permethrin per animal per day. Utilize a one day holding period between termination of use and slaughter.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS: InCide 25 Fly Killer contains the synthetic pyrethroid permethrin (a Group 3 Insecticide). Any insect population may contain individuals naturally resistant to permethrin and to other Group 3 Insecticides. Continuous or repeated exposure to insecticides of this group rapidly selects for resistant pests, eventually leading to the failure of the insecticide to provide satisfactory control. Permethrin resistance has already been recorded in horn fly populations in Canada. The use of this product should therefore conform to current resistance management strategies.

To delay insecticide resistance:

1. Where possible, rotate the use of InCide 25 Fly Killer Insecticide with insecticides of other groups that control the same pests.
2. Insecticide use should be based on an IPM program that includes scouting, record keeping, and considers cultural, biological and other chemical control practices.
3. Monitor treated pest populations for resistance development.
4. Consult with local provincial authorities and extension specialist for advice on any additional pesticide resistance-management and/or IPM strategies to control cattle pest populations in your area.
5. For further information or to report suspected resistance contact Engage Animal Health at (519) 826-7878.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. HARMFUL IF SWALLOWED. Do not get in eyes. Wash thoroughly after handling. If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's web site at: www.croplife.ca.

FIRST AID: If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. In case of contact with eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. In case of contact with skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Inducing vomiting as a first aid for this slightly toxic substance may result in increased risk of chemical pneumonia or pulmonary edema caused by aspiration of the hydrocarbon solvent. Vomiting should be induced only under professional supervision.

STORAGE AND DISPOSAL: Keep container closed when not in use. Do not store near food or feed. Triple- or pressure-rinse the empty container thoroughly and add the rinsings to the spray mixture in the tank. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. In case of spill or leak on floor or paved surfaces, soak up with sand, earth or synthetic absorbent. For

information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill and for clean-up of spills.

ENVIRONMENTAL HAZARDS: This product is very toxic to fish. Do not apply when weather conditions favor drift from target area. Do not contaminate water by cleaning of equipment or disposal of wastes. This product contains a petroleum distillate which is moderately too highly toxic to aquatic organisms. Avoid contamination of aquatic systems during application. Do not contaminate these systems through direct application, disposal of waste or cleaning equipment.

PHYSICAL OR CHEMICAL HAZARDS: Do not use or store near heat or open flames.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

This label transcript service is offered by the Pest Management Regulatory Agency to provide efficient searching for label information. This service and this information do not replace the official hard-copy label. The PMRA does not provide any guarantee or assurance that the information obtained through this service is accurate, current or correct, and is therefore not liable for any loss resulting, directly or indirectly, from reliance upon this service.

2015-1582
2015-06-09

BOTTLE LABEL

GROUP	3	INSECTICIDE
--------------	----------	--------------------

French Main Panel

INCIDE 25 FLY KILLER

TRAITEMENT DE SURFACE ET À USAGE LOCAL

MOUCHES DES CORNES
MOUCHES FACIALES
MOUCHES NOIRES
MOUSTIQUES POUX

AGRICOLE

INSECTICIDE À BASE DE PYRÉTHROÏDE/CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Perméthrine 240 g/litre

N^o D'HOMOLOGATION 31895 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Marque déposée 500 mL

Engage Animal Health Corporation
1030 Gordon St.
Guelph, ON
N1G 4X5
519-826-7878

BOTTLE LABEL
French Side Panel

CONSERVER LA BOÎTE POUR LE MODE D'EMPLOI

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF SI INGÉRÉ. Éviter le contact avec les yeux. Se laver soigneusement après avoir manipulé le produit. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Si le produit entre en contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si le produit entre en contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : En provoquant le vomissement chez une personne ayant accidentellement ingéré cette substance légèrement toxique, on peut augmenter le risque de pneumonie chimique ou d'oedème pulmonaire imputable à l'aspiration d'un solvant hydrocarboné. Ne provoquer le vomissement que sous la surveillance d'un professionnel de la santé.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION : Garder le contenant fermé quand il n'est pas utilisé. Ne pas entreposer près des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression, puis verser l'eau de rinçage dans le réservoir de pulvérisation. Respecter tout règlement provincial qui préconiserait un nettoyage supplémentaire des contenants vides avant de les jeter. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel. Éliminer le récipient conformément aux règlements provinciaux. Si le produit se répand ou s'écoule sur le plancher ou sur le pavé, l'absorber avec du sable, de la terre ou un absorbant synthétique. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est très toxique pour les poissons. Ne pas appliquer quand les conditions météorologiques en favorisent la dissémination à partir de l'endroit traité. Ne pas contaminer l'eau en y nettoyant l'équipement ou en y jetant les restes du produit. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES : Ne pas utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

BOTTLE CARTON

GROUP	3	INSECTICIDE
--------------	----------	--------------------

French Main Panel

INCIDE 25 FLY KILLER

TRAITEMENT DE SURFACE ET À USAGE LOCAL

**MOUCHES DES CORNES
MOUCHES FACIALES
MOUCHES NOIRES
MOUSTIQUES POUX**

AGRICOLE

INSECTICIDE À BASE DE PYRÉTHROÏDE/CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

***GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI***

GUARANTIE: Perméthrine 240 g/litre

N^o D'HOMOLOGATION 31895 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Engage Animal Health Corporation
1030 Gordon St.
Guelph, ON
N1G 4X5
519-826-7878**

BOTTLE CARTON
French Side Panel

MODE D'EMPLOI

PULVÉRISATION RÉSIDUELLE DE BÂTIMENTS : Contre les MOUCHES DOMESTIQUES et les MOUCHES PIQUANTES DES ÉTABLES, dans les salles de traite, aires d'attente, poulaillers, écuries, étables et porcheries.

Pulvérisateur à dilution – Mélanger 20 mL de l'anti-mouches InCide 25 Fly Killer dans 2,5 L d'eau et appliquer sur 100 m² de surface inerte.

Nébulisateur électrique – Diluer 20 mL de l'anti-mouches InCide 25 Fly Killer dans 75 mL d'huile diesel ou d'eau par 100 m² de surface à traiter. Pulvériser directement à une distance de 2 à 2,4 m de la surface à traiter. **PORTER UN MASQUE À CARTOUCHE OU ANTIPOUSSIÈRES POUR ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.** Sortir les animaux des bâtiments avant d'entreprendre l'arrosage et laisser s'écouler une heure avant de les remettre en stabulation.

L'emploi de tout insecticide résiduel doit être complété par un programme sanitaire adéquat, y compris la destruction des sites de reproduction des mouches. Ne pas appliquer les mélanges de pulvérisation susmentionnés directement sur les animaux ou les volailles. Suivre les instructions ci-dessous pour la pulvérisation directe sur le bétail et la volaille. Ne pas pulvériser dans des endroits où se trouvent des aliments destinés aux humains et aux animaux. Ne pas vaporiser en brouillard dans l'air. Ne pas contaminer le lait ou les instruments qui servent à la manipulation du lait. Utiliser quand la laiterie ne fonctionne pas. Nettoyer à fond tous les ustensiles entrant en contact avec les produits laitiers avant de remettre la laiterie en marche.

TRAITEMENTS TOPIQUES
BOTTLE CARTON
French Side Panel

(1) PULVÉRISATION

Vaches laitières - Non en lactation
Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant le début de la lactation.
Garder un intervalle de 7 jours entre la dernière pulvérisation et l'abattage.

Insectes	Dose	Application
mouches des cornes mouches faciales mouches noires moustiques	Mélanger 200 mL dans 100 L d'eau dans un pulvérisateur.	Appliquer 1 à 2 L du mélange de pulvérisation sur tout le corps de chaque animal. Mouches des cornes et mouches faciales : répéter au besoin, mais pas plus d'une fois toutes les deux semaines. Mouches noires et moustiques : répéter le traitement après 8 jours, au besoin.
mouches des cornes mouches faciales	Mélanger 20 mL dans 1 L d'eau dans un pulvérisateur à basse pression.	Appliquer de 25 à 50 mL du mélange de pulvérisation sur chaque animal. Appliquer sur la face et les épaules. Répéter au besoin mais pas plus d'une fois toutes les deux semaines.
poux	Mélanger 200 mL dans 400 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser jusqu'à ce que l'animal soit complètement couvert. On recommande un deuxième traitement après un intervalle de 14 à 21 jours.

Bétail de boucherie mouches des cornes mouches faciales poux, mouches noires, moustiques	Mélanger 200 mL dans 400 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser jusqu'à ce que l'animal soit complètement couvert. Poux : on recommande un deuxième traitement après un intervalle de 14 à 21 jours. Mouches noires et moustiques : répéter le traitement après 8 jours, au besoin. Garder un intervalle de 7 jours entre la dernière pulvérisation et l'abattage.
Tiques d'Anderson	Mélanger 200 mL d'insecticide dans 100 L d'eau dans un pulvérisateur à haute pression (1,5 g de principe actif/ animal/application).	Ne pas pulvériser plus de 3 L du mélange le long de la ligne de dos de l'animal, de la tête à la queue, en utilisant une pression suffisante pour que le produit parvienne jusqu'à la peau. Appliquer le traitement avant de conduire les animaux dans les pâturages infestés de tiques. On recommande d'appliquer un deuxième traitement de 2 à 3 semaines plus tard si l'on constate une paralysie imputable à une infestation par les tiques.
Moutons mélophages (barbin) du mouton	Mélanger 200 mL à 50 L d'eau dans un pulvérisateur.	Asperger l'animal jusqu'à ce qu'il soit complètement couvert. Ne pas administrer plus de 150 mL de solution diluée par animal. Appliquer une fois par année. Le traitement doit être administré en automne ou en hiver avant l'agnelage et la tonte. Ne pas traiter les animaux malades. Ne pas contaminer les mangeoires et les abreuvoirs. Ne pas appliquer sur les agneaux et sur les moutons moins de 90 jours avant l'abattage.
Volailles lyponisses des volailles	Mélanger 200 mL dans 100 L d'eau dans un pulvérisateur.	Appliquer 4 L du mélange de pulvérisation pour 100 oiseaux. Pulvériser à partir du bas pour bien couvrir le cloaque. Ne pas abattre moins de 7 jours après le traitement.

- (2) **GRATTOIRS DORSAUX/GRAISSEURS AUTOMATIQUES** (Pest-Doom, Lewis)
Pour le traitement du bétail de boucherie au pâturage à l'aide de graisseurs à accès libre ou forcé. Ne pas utiliser chez des vaches laitières en lactation.

Insectes	Dose	Application
Bétail de boucherie mouches noires moustiques	Diluer 200 mL dans 10 L d'huile légère	Régler le débit des graisseurs automatiques de façon à ne pas dépasser 0,125 g de perméthrine par animal par jour. Allouer un intervalle d'un jour entre la dernière application et l'abattage.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE : L'anti-mouches InCide 25 Fly Killer renferme de la perméthrine (un insecticide du groupe 3), une pyréthrine de synthèse. Toute population d'insectes peut comprendre des individus qui présentent une résistance naturelle à la perméthrine ainsi qu'à d'autres insecticides du groupe 3. L'exposition continue ou répétée à ce groupe d'insecticides entraîne rapidement l'émergence d'insectes nuisibles résistants, ce qui peut mener à l'inefficacité du produit. Au Canada, une résistance à la perméthrine a déjà été observée dans des populations de mouches des cornes. Par conséquent, ce produit devrait être utilisé conformément aux stratégies de gestion de la résistance en vigueur.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

1. Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide InCide 25 Fly Killer avec des insecticides d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes nuisibles.
2. Utiliser des insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
3. Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
4. Consulter les autorités provinciales et le spécialiste local des interventions sur le terrain pour toute autre mesure relative à la gestion de la résistance aux pesticides et/ou à la Lutte intégrée visant à limiter la population d'insectes nuisibles pour les bovins dans votre secteur.
5. Pour plus d'information ou pour signaler les cas possibles de résistance, communiquer avec Engage Animal Health Corporation au 519-826-7878.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF SI INGÉRÉ. Éviter le contact avec les yeux. Se laver soigneusement après avoir manipulé le produit. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Si le produit entre en contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si le produit entre en contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : En provoquant le vomissement chez une personne ayant accidentellement ingéré cette substance légèrement toxique, on peut augmenter le risque de pneumonie chimique ou d'œdème pulmonaire imputable à l'aspiration d'un solvant hydrocarboné. Ne provoquer le vomissement que sous la surveillance d'un professionnel de la santé.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION : Garder le contenant fermé quand il n'est pas utilisé. Ne pas entreposer près des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression, puis verser l'eau de rinçage dans le réservoir de pulvérisation. Respecter tout règlement provincial qui préconiserait un nettoyage supplémentaire des contenants vides avant de les jeter. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel. Éliminer le récipient conformément aux règlements provinciaux. Si le produit se répand ou s'écoule sur le plancher ou sur le pavé, l'absorber avec du sable, de la terre ou un absorbant synthétique. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est très toxique pour les poissons. Ne pas appliquer quand les conditions météorologiques en favorisent la dissémination à partir de l'endroit traité. Ne pas contaminer l'eau en y nettoyant l'équipement ou en y jetant les restes du produit. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES : Ne pas utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))